



Régie portneuvoise de protection incendie

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 28 mai 2024

Province de Québec
MRC de Portneuf

Présences à la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

Membres

M. Mario Alain, Président et maire de la ville de Portneuf
M. Raymond Francoeur, vice-président et maire de la municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne
M. Michel Blackburn, administrateur et maire de la ville de Cap-Santé
M. Marc Rivard, administrateur et conseiller à la ville de Portneuf
M. François Trottier, administrateur et conseiller à la ville de Cap-Santé
M. Marc Ouellet, administrateur et conseiller à la municipalité de Sainte-Christine D'Auvergne

Invités

M. Francis Perron, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie

24-05-046

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée en conformité avec la *Loi sur les cités et les villes* pour la province de Québec.

M. François Trottier propose l'ouverture de l'assemblée.

M. Mario Alain préside l'assemblée et propose que M. Francis Perron agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

24-05-047

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PROPOSÉ PAR M. FRANCOIS TROTTIER
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour avec varia ouvert

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

24-05-048

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 AVRIL 2024

**PROPOSÉ PAR M. MARC RIVARD
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenu le 30 AVRIL 2024.

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

24-05-049 4.1 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS TROTTIER
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil entérine les comptes à payer au 30 AVRIL 2024 pour un montant de 8 526.99\$

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Francis Perron
Directeur général*

4.2 VENTE D'IMMOBILISATION

4.2.1 IPHONE 7

24-05-050 **CONSIDÉRANT** que le téléphone IPHONE 7 n'est plus utilisé par la REPPI;

CONSIDÉRANT que la REPPI souhaite se départir du téléphone cellulaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RAYMOND FRANCOEUR
ET RÉSOLU**

QUE le conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie autorise la vente de gré à gré le téléphone portable IPHONE 7 au montant de 50.00\$

QUE le conseil d'administration autorise la greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Régie portneuvoise de protection incendie tout document devant donner plein effet à la présente résolution

4.2.2 BOTTE GLOBE

24-05-051 **CONSIDÉRANT** que la pompière Mme Julie St-Onge a quitté la REPPI pour occuper un poste temps plein à la ville de Donnacona;

CONSIDÉRANT que la REPPI avait acheté récemment de l'équipement pour Mme St-Onge;

CONSIDÉRANT que le directeur incendie de la ville de Donnacona a manifesté son désir d'acheter les bottes d'habit de combat de Mme St-Onge;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL BLACKBURN
ET RÉSOLU**

QUE le conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie autorise la vente de gré à gré avec la ville de Donnacona au montant de 460.00\$

QUE le conseil d'administration autorise la greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Régie portneuvoise de protection incendie tout document devant donner plein effet à la présente résolution

4.2.3 CAMION INCENDIE 1009

24-05-052

CONSIDÉRANT que le camion 1009 FORD CVT 1999 n'est plus utilisé par la REPM;

CONSIDÉRANT que la REPM souhaite se départir du camion;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC RIVARD
ET RÉSOLU**

QUE le conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie autorise la vente de gré à gré au plus offrant avec un montant de départ de 1400.00\$

QUE le conseil d'administration autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Régie portneuvoise de protection incendie tout document devant donner plein effet à la présente résolution.

4.2.3 REMORQUE 1108

24-05-053

CONSIDÉRANT que la remorque du 1108 n'est plus utilisé par la REPM;

CONSIDÉRANT que la REPM souhaite se départir de la remorque;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU**

QUE le conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie autorise la vente de gré à gré au plus offrant avec un montant de départ de 1 850.00\$;

QUE le conseil d'administration autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Régie portneuvoise de protection incendie tout document devant donner plein effet à la présente résolution.

24-05-054

FINANCES

6.1 DÉBOURSÉ PAR CHÈQUE POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 30 avril 2024

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. RAYMOND FRANCOEUR
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le paiement des déboursés par chèque au montant de 3 530,53\$

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présent.

Certificat de disponibilité des crédits

Je soussigné certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Francis Perron
Directeur général*

24-05-055

6.2 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 30 AVRIL 2024

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. FRANCOIS TROTTIER
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport présenté pour la période du 1 au 30 avril 2024 montant de 76 499,49\$

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Francis Perron
Directeur général*

6.3 ANALYSE DES POSTES BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2024

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport d'analyse des postes budgétaires au 30 avril 2024.

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

POINTS D'INFORMATIONS

8.1 TABLEAU DES INTERVENTIONS DU MOIS D'AVRIL 2024

M. Francis Perron fait la présentation des interventions du mois d'avril 2024

8.2 SUIVI INTÉGRATION MUNICIPALITÉ

M. Francis Perron fait le suivi sur les derniers développements avec les municipalités en discussion pour une intégration future à la Régie portneuvoise de protection incendie.

8.3 SUIVI TONTE DE GAZON CASERNE 8

M. Francis Perron fait le point sur le suivi de l'entretien de la coupe de gazon à la caserne de Portneuf.

8.4 SUIVI NAUTIQUE (PLIU) ST-LAURENT

M. Francis Perron fait un suivi avec le président concernant la demande d'être reconnu PLIU St-Laurent à la MRC au niveau du sauvetage nautique.

8.5 VILLES VOISINES

M. Francis Perron fait un suivi concernant les entraides avec les villes voisine.

8.6 Réservoir d'eau Sainte-Christine d'Auvergne

M. Francis Perron fait un suivi concernant le projet d'ajouter des installations de réservoir d'eau sur le territoire de Ste-Christine-D'Auvergne.

CORRESPONDANCE

VARIA

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 25 juin 2024 à 19h00

24-05-056

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est PROPOSÉ par M. **Michel Blackburn** que la séance soit levée à 20h45



Francis Perron,
directeur général